

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTIONS

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (TTC)
Minimum	6000 €
Jusqu'à 119.999 €	8 %
De 120 000 à 219.999 €	7.5 %
De 220.000 à 299.999 €	7 %
De 300.000 à 399.999 €	6,5 %
De 400.000 à 499.999 €	6 %
À partir de 500.000 €	5,5 %

Les honoraires demeurent à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire figurant au mandat.

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

LOCATIONS

HONORAIRES (TTC) À LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier ainsi que de la rédaction de bail	8 € / m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m2

HONORAIRES (TTC) À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier ainsi que de la rédaction de bail	8 € / m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m2

Les honoraires sont plafonnés à 1 mois de loyer hors charges (pour le bailleur et le locataire).